

COMMUNE DE GAMBSHEIM

Département du Bas-Rhin - 67760

ARRETE N°T 2025/020

PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2542-1 L.2213-1 et suivants,

VU la loi du 2 mars 1982 sur la décentralisation,

VU le Code de la Route et notamment les articles R.44 et R.225,

VU la demande du 10 avril 2025 de la société SOGECA pour le compte de R-GDS,

CONSIDERANT que les travaux sur le réseau gaz, 10A rue du Général Hoche, rue des Serruriers (angle de la route Nationale) et la route du Rhin (angle de la rue du Général Hoche) ne peuvent se faire dans de bonnes conditions techniques et de sécurité que sous circulation et stationnement règlementés.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement et la circulation seront règlementés **du mercredi 23 avril au vendredi 16 mai 2025** dans les rues du Général Hoche, des Serruriers et la route du Rhin de la façon suivante :

- Le stationnement sera interdit dans la zone des travaux ;
- la chaussée sera ponctuellement rétrécie.

ARTICLE 2 : La signalisation conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et entretenue par le bénéficiaire de la présente autorisation, à savoir la société SOGECA, domicilié 4 rue du Ried à Herrlisheim (67850).

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Les dispositions de l'article 1er ci-dessus ne s'imposent pas aux véhicules des services d'incendie et de secours en cas d'intervention.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Fluviale de Gamsheim,
- Monsieur le Directeur du Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin,
- Monsieur le Chef de l'Unité Territoriale d'Incendie et de Secours de Gamsheim,
- Monsieur le Président de la Collectivité Européenne d'Alsace,
- Monsieur le Directeur de la société SOGECA pour le compte de R-GDS.

Fait à Gamsheim, le 10 avril 2025

Le Maire



Hubert HOFFMANN